

**DECRET N° 2014-522 DU 25 AOÛT 2014**

portant approbation du rapport d'activités et des états financiers, exercices 2011, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant Code de Sécurité Sociale en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2007-02 du 26 mars 2007 portant modification des dispositions des articles 10, 89, 93, 95 et 101 de la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant code de Sécurité Sociale en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2013-267 du 12 juin 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle Chargé du Dialogue Social ;
- Vu** le décret n°2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le relevé des décisions et recommandations de la session du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du 04 décembre 2012 ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre du Travail de la Fonction Publique de la Réforme Administrative et Institutionnelle Chargé du Dialogue Social et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 mai 2014, 

**DECRETE :**

**Article 1er** : Sont approuvés les rapports d'activités et les états financiers, pour l'exercice 2011, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S), tels qu'ils sont annexés au présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 aout 2014

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre du Travail de la Fonction  
Publique, de la Réforme Administrative et  
Institutionnelle, Chargé du Dialogue Social,

**Jonas GBIAN**

**Martial SOUNTON**

**AMPLIATIONS** : PR 6, AN 4, CC 2, CS 2, CES 2, HAAC 2, HCJ 2, SGG 4, MTFPRAIDS 2, MEF 2, autres Ministères 25, CNSS 1, DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCONB 1, DCF-INSAE 2, BN-UAC-ENAM-FASEG-UNIPAR-FADSP 5, JORB 1.

eth